

plus d'égards pour la vertu et la vérité que pour l'erreur et le vice.

Il arrive bien souvent aux grands prôneurs de tolérance d'être, dans la pratique, durs et hostiles, quand il s'agit du catholicisme. Le caractère de cette divine société est complètement dénaturé par eux ; son autorité, son magistère, en un mot toute son action se trouve diminuée et restreinte, tandis que l'action et l'autorité du pouvoir civil est par eux exagérée jusqu'à vouloir que l'Eglise de Dieu soit mise sous la dépendance et la domination de l'Etat.

Il n'est aucunement permis de demander, de défendre ou d'accorder sans discernement toutes ces libertés ; quoique pour de justes causes elles puissent être tolérées, pourvu qu'un juste tempérament les empêche de dégénérer jusqu'à la licence et au désordre.

Enfin quand on est sous le coup ou sous la menace d'une domination qui tient la société sous la pression d'une violence injuste, ou prive l'Eglise de la liberté légitime, il est permis de chercher une autre organisation politique, sous laquelle il soit possible d'agir avec liberté.

Des diverses formes de gouvernement, pourvu qu'elles soient en elles-mêmes aptes à procurer le bien des citoyens, l'Eglise n'en rejette aucune.

C'est louable de prendre part à la gestion des affaires publiques, à moins qu'en certains lieux pour des circonstances particulières de choses et de temps une conduite différente ne soit imposée.

L'Eglise ne condamne pas non plus que l'on veuille affranchir son pays de l'étranger ou d'un despote, pourvu que cela puisse se faire sans violer la justice.